

Nouveau Q&A sur les conséquences de la réforme fiscale en matière de Tax Accounting – Indications sur la comptabilisation des impôts différés dans les états financiers selon IFRS et Swiss GAAP RPC

La réforme fiscale RFFA, qui entrera en vigueur le 01.01.2020, aura des implications sur des postes fiscaux des états financiers établis selon des normes comptables. Dans son nouveau Q&A «Tax Accounting Impact in relation to the Federal Act on Tax Reform and AHV Financing (TRAF)», EXPERTsuisse s'exprime notamment sur la comptabilisation des impôts différés dans les états financiers selon les normes IFRS et Swiss GAAP RPC. Compte tenu du caractère international des auteurs des états financiers, ces Q&A ont été publiées dans un premier temps en anglais. Désormais, les traductions en français et en allemand sont disponibles.

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Q&A sur les conséquences sur la comptabilité fiscale de la RFFA \(07-2019\)](#)